

## Informations de base

2025/0387(NLE)

NLE - Procédures non législatives

Accord UE–Maroc modifiant et complétant l'accord établissant les conditions et modalités de la participation du Maroc au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA

Voir aussi [2018/0036\(NLE\)](#)

### Subject

3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques

### Zone géographique

Maroc

En attente de la décision de la commission parlementaire

## Acteurs principaux

Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	BORCHIA Paolo (Pfe)	23/04/2026
		Rapporteur(e) fictif/fictive DE LA HOZ QUINTANO Raúl (EPP) TRAMACERE Georgia (S&D)	
Conseil de l'Union européenne			

## Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/12/2025	Document préparatoire	COM(2025)0754	
31/03/2026	Publication de la proposition législative	05480/2026	Résumé
27/04/2026	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
03/06/2026	Vote en commission		

## Prévisions

06/07/2026 Date indicative de la séance plénière

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0387(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi <a href="#">2018/0036(NLE)</a>
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	ITRE/10/04799

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE788.796</a>	12/05/2026	
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">05480/2026</a>	31/03/2026	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">COM(2025)0753</a>	15/12/2025	
Document préparatoire		<a href="#">COM(2025)0754</a>	15/12/2025	

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>		

## Accord UE–Maroc modifiant et complétant l'accord établissant les conditions et modalités de la participation du Maroc au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA

2025/0387(NLE) - 31/03/2026 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure l'accord, sous forme d'échange de lettres, entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, modifiant et complétant l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc fixant les conditions et modalités de la participation du Royaume du Maroc au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la décision (UE) 2017/1324 du Parlement européen et du Conseil a institué le Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne (PRIMA) au titre de «Horizon 2020 - Programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2014-2020)», pour une période allant jusqu' au 31 décembre 2028.

Le Maroc est l'un des 19 États participants à PRIMA, ayant conclu un accord de coopération scientifique et technologique définissant les modalités de sa participation au partenariat (l'«accord PRIMA»). L'accord PRIMA a pour objet de définir les conditions de la participation du Maroc à PRIMA.

La décision (UE) 2024/1167 du Parlement européen et du Conseil a prolongé la durée totale de PRIMA dans le cadre d'«Horizon Europe» établi par le règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil jusqu'au 31 décembre 2031. Elle prévoit également que le Maroc continue à participer à PRIMA dans le cadre d'Horizon Europe, sous réserve de la conclusion d'un accord, sous forme d'échange de lettres, modifiant et complétant l' accord PRIMA.

Le Maroc ayant manifesté son intérêt à continuer à participer à PRIMA dans le cadre d'Horizon Europe, il convient qu'il accepte formellement les conditions actualisées de cette participation.

À cette fin, le Conseil a adopté la décision (UE) 2023/26217, autorisant la Commission à négocier un accord, sous forme d'échange de lettres, modifiant et complétant l'accord PRIMA et fixant les modalités et conditions de la participation du Maroc à PRIMA dans le cadre d'Horizon Europe. Les négociations ont abouti au paraphe de l'accord le 8 septembre 2025. L'accord a été signé sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure et il convient maintenant d'approuver l'accord.

CONTENU : le projet de décision du Conseil vise l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc modifiant et complétant l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, qui définit les modalités et conditions de la participation du Royaume du Maroc au Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne (PRIMA).

Pour rappel, l'objectif stratégique de PRIMA est de construire des capacités de recherche et d'innovation et de développer des connaissances et des solutions innovantes communes pour les systèmes agroalimentaires afin de les rendre renouvelables, ainsi que pour la gestion et l'approvisionnement en eau dans la zone méditerranéenne.